

Mitteilung an alle Anteilseigner Edmond de Rothschild India - A CAPAnteile:

Anbei finden Sie die Information der Gesellschaft, folgende Wertpapiere ist betroffen:

FR0010479931 Edmond de Rothschild India - A CAP

Details können Sie der beigefügten Anlage entnehmen.



**EDMOND
DE ROTHSCHILD**

Objet : Information aux porteurs du FCP Edmond de Rothschild India

Paris, le 17/12/2020

Concerne : Modification du prospectus d'Edmond de Rothschild India

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur du FCP (Fonds Commun de Placement) d'Edmond de Rothschild India, géré par Edmond de Rothschild Asset Management (France) et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

1. L'opération :

Le Directoire de la société de gestion a décidé de faire évoluer l'objectif de gestion et la stratégie d'investissement du FCP.

Désormais, la méthode de sélection des titres intégrera des critères extra-financiers à travers l'application d'un filtre permettant de répondre aux exigences d'investissement Socialement Responsable. L'univers d'investissement sera de ce fait réduit en moyenne de minimum 20% via l'élimination des moins bonnes notations extra-financières.

De plus, l'indicateur de référence « MSCI India » sera remplacé par l'indicateur de référence suivant : « MSCI India 10/40 ».

Il a été précisé que l'univers d'investissement du FCP est composé de l'ensemble des sociétés cotées du sous-continent Indien ayant une capitalisation supérieure à 500 millions d'euros.

Par ailleurs, le FCP ne pourra plus conclure d'opérations d'acquisitions temporaires de titres portant sur des titres financiers éligibles ou des instruments du marché monétaire. Ce qui était auparavant possible, jusqu'à 40% de son actif net.

A ces modifications, s'ajoute la mise en place d'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative avec un seuil de déclenchement connue sous le nom de « swing pricing » qui sera mis en place à compter de la valeur liquidative du 22/12/2020 au sein du FCP.

En cas de mouvement significatif du passif du FCP, ce mécanisme consiste à faire supporter le coût des opérations générées par ces souscriptions/rachats par l'ensemble des porteurs de parts du FCP (entrants ou sortants).

Si, un jour de calcul de la valeur liquidative, le montant net des ordres de souscription et de rachat des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP est supérieur à un seuil prédéterminé par la société de gestion, exprimé en pourcentage de l'actif net du FCP (appelé seuil de déclenchement), la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscription et de rachat nets. La valeur liquidative de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives de chaque catégorie de part du FCP.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative communiquée aux porteurs de parts du FCP.

EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)

47, rue du Faubourg Saint-Honoré
75401 Paris Cedex 08 – France
T. +33 1 40 17 25 25 – F. +33 1 40 17 24 42

www.edram.fr

S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11.033.769 euros
Numéro d'agrément AMF GP 04000015 – 332 652 536 R.C.S. Paris





Ces modifications ne sont pas soumises à l'agrément de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Elles entreront en vigueur le 22/12/2020, de manière automatique et sans aucune démarche de votre part.

Si toutefois elles n'étaient pas conformes à vos souhaits, vous pouvez obtenir, conformément au prospectus, sans frais, le rachat de vos parts.

La synthèse des modifications apportées au prospectus est présentée en annexe 1.

2. Les modifications entraînées par l'opération :

Le profil de risque :

- Modification du profil rendement/risque : OUI
- Augmentation du profil rendement/risque : NON
- Augmentation des frais : NON

La suppression de la possibilité de conclure des opérations d'acquisitions temporaires de titres, a pour conséquence la modification du profil de risque du FCP.

Désormais, le FCP ne sera plus exposé aux risques liés à l'utilisation de ces opérations ; ainsi qu'au risque juridique susceptible d'être causé par la rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part, et n'ont aucun impact sur le niveau de SRRI, ou sur les frais de votre support de placement.

Le détail des modifications apportées au prospectus est présentée en annexe 1.

3. Remarques importantes :

- Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur.
- Cette opération interviendra de manière automatique sans aucune démarche de votre part. Si toutefois elle n'était pas conforme à vos souhaits, vous pouvez obtenir, conformément au prospectus, sans frais, le rachat de vos parts.
- Nous vous invitons de manière générale à prendre régulièrement contact avec votre conseiller sur vos placements étant rappelé que dans le cadre de cette opération de rachat, les plus-values dégagées seront imposables conformément aux dispositions fiscales actuellement en vigueur.
- En l'absence d'avis sur cette opération, nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller ou distributeur.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Flavien DUVAL
Membre du Directoire d'Edmond de
Rothschild Asset Management (France)



Annexe 1 : Synthèse des modifications apportées

	Avant modification	Après modification
Objectif de gestion	<p>La gestion de l'OPCVM, sur un horizon de placement recommandé supérieur à 5 ans, tend à procurer une progression de la valeur liquidative grâce à des placements dans des sociétés du sous-continent indien (comprenant essentiellement l'Inde, mais aussi le Pakistan, le Sri Lanka et le Bangladesh), vérifiant les critères de sélection décrits dans la stratégie d'investissement.</p> <p>Le Fonds est géré activement, ce qui signifie que le Gestionnaire prend des décisions d'investissement dans le but d'atteindre l'objectif et la politique de placement du Fonds. Cette gestion active inclut de prendre des décisions concernant la sélection d'actifs, l'allocation régionale, les vues sectorielles et le niveau global d'exposition au marché. Le Gestionnaire n'est en aucun cas limité par les composants de l'indice de référence dans le positionnement de son portefeuille, et le Fonds peut ne pas détenir tous les composants de l'indice de référence, voir aucun des composants en question. L'écart par rapport à l'indice de référence peut être total ou significatif, mais peut aussi parfois être limité.</p>	<p>La gestion de l'OPCVM, sur un horizon de placement recommandé supérieur à 5 ans, tend à procurer une progression de la valeur liquidative grâce à des placements dans des sociétés du sous-continent indien (comprenant essentiellement l'Inde, mais aussi le Pakistan, le Sri Lanka et le Bangladesh), vérifiant les critères de sélection décrits dans la stratégie d'investissement. Ces sociétés seront sélectionnées sur la base d'une analyse alliant rentabilité financière et respect de critères extra-financiers.</p> <p>Le Fonds est géré activement, ce qui signifie que le Gestionnaire prend des décisions d'investissement dans le but d'atteindre l'objectif et la politique de placement du Fonds. Cette gestion active inclut de prendre des décisions concernant la sélection d'actifs, l'allocation régionale, les vues sectorielles et le niveau global d'exposition au marché. Le Gestionnaire n'est en aucun cas limité par les composants de l'indice de référence dans le positionnement de son portefeuille, et le Fonds peut ne pas détenir tous les composants de l'indice de référence, voir aucun des composants en question. L'écart par rapport à l'indice de référence peut être total ou significatif, mais peut aussi parfois être limité.</p>
Indicateur de référence	MSCI India	MSCI India 10/40
Stratégie d'investissement (critères extra-financiers)	Néant	<p>La philosophie de gestion de l'OPCVM vise à investir dans des entreprises qui orientent leurs choix stratégiques et opérationnels à la recherche de performance globale - à la fois économique et financière, sociale-sociétale, de gouvernance et environnementale - dans le respect et la confiance de leurs parties prenantes internes et externes.</p> <p>Analyse des critères financiers :</p>



		<p>L'univers d'investissement de l'OPCVM est composé de l'ensemble des sociétés cotées du sous-continent Indien ayant une capitalisation supérieure à 500 millions d'euros.</p> <p>La sélection des titres s'effectue selon les ratios traditionnels d'analyse financière (prix/chiffre d'affaires, prix/ valeur d'actifs, PER, prix/cash-flow, croissance des résultats...) et sur la base des critères extra financiers listés ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none">- Environnement : consommation d'énergie, émissions de gaz à effet de serre, eau, déchets, pollution, stratégie de management environnemental, stratégie climat ;- Social : qualité de l'emploi, management des ressources humaines, impact social, santé et sécurité ;- Gouvernance : structure des organes de gouvernance, politique de rémunération, audit et contrôle interne, <p>Le gérant s'appuie particulièrement sur la notation ESG communiquée par le fournisseur externe Sustainalytics. Au minimum 90% de l'actif net du portefeuille bénéficient d'une notation ESG</p> <p>La gestion adopte ici une approche Best-in Universe, c'est-à-dire de façon à favoriser les entreprises les plus performantes sans considération de rating financier, de taille ou de secteur. Sont écartés de l'univers éligible, les titres dont le profil ESG sont considérés par la société de gestion le plus risqué sur la base d'une sélection visant à éliminer le dernier quintile de l'univers filtré selon des critères ESG. L'univers d'investissement sera de ce fait réduit de 20%.</p>
Opérations d'acquisitions temporaires de titres	Jusqu'à 40% de l'actif net	Néant
Risques liés aux opérations d'acquisition et cession	- <u>Risques liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres :</u>	Néant



temporaires de titres	<p>L'utilisation de ces opérations et la gestion de leurs garanties peuvent comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi, le recours à ces opérations peut entraîner un effet négatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM.</p> <p>- <u>Risque juridique</u> : Il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.</p>	
Swing Pricing	Néant	OUI

